

**DEPARTEMENT DU DOUBS  
COMMUNE DE BULLE**

**PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU JEUDI 30 MARS 2023 A 20H00**

**DATE DE LA CONVOCATION : 25 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le trente mars à 20h00, le Conseil Municipal de BULLE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du maire, Monsieur Christophe ANDRE.

Présents : M. Christophe ANDRE, Maire  
M. Cédric CHAMBELLAND, Adjoint  
Mmes Sophie MOREL, Christelle PERRARD, Adjointes  
Mme Elsa FLEURY, Conseillère Municipale  
MM Loïc MULLER, Dylan GUITARD,  
Pierre JEANNIN, Romain ANDRE, Conseillers Municipaux

Excusé : Maxime PONTARLIER, Pierrick GARNIER,

Absent :

Procuration : Mr Maxime PONTARLIER à Mr Dylan GUITARD  
: Mr Pierrick GARNIER à Mr Christophe ANDRE

Secrétaire de séance : Romain ANDRE

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE**

- 1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU JEUDI 16 MARS 2023
- 2) VALIDATION DES DEVIS
- 3) VOTE DES CA 2022 ET DES BUDGETS 2023
- 4) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

**COMPTE-RENDU**

**POINT N°1.**

- Approbation du compte-rendu de la séance du jeudi 16 mars 2023. Le compte rendu du 16 mars 2023 et adopté à l'unanimité.

**POINT N°2.**

Le CM décide l'installation de deux tables au terrain de jeux plus une table entre la SDF et l'église pour une proposition d'un devis de 2 000 € TTC.

Il décide aussi de remplacer les deux bancs du chalet par des gabions bancs pour une proposition d'un devis de 780 € TTC et le remplacement des chaises de la SDF pour une proposition d'un devis de 4 608 € TTC.

La CFD organise cet été un séjour pour les jeunes de 12 à 17 ans du territoire. Afin de réduire le reste à charge pour ces jeunes et de permettre à tous de pouvoir partir, ils envisagent des actions d'auto-financement d'ici à juillet. Dans ce sens, ils souhaiteraient pouvoir intervenir sur des actions citoyennes dans notre commune en participant par exemple au nettoyage des villages, monuments, ou toute autre idée que nous pourrions leur soumettre. Le CM ne voyant pas dans l'immédiat des actions citoyennes a décidé de verser une aide de 200 € à familles rurales Les Brimbelles. (Organisateur officiel du séjour en partenariat avec la CFD).

**Délibération : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord pour l'aide et les trois devis et autorise le Maire à signer les documents correspondants et à poursuivre l'ensemble des démarches administratives.**

**Résultat du vote : - Pour 11 - Contre : 0 - Abstention : 0**

**POINT N°3.**

<b>COMMUNE</b>	<b>CA</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>BP</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	340 798.22 €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	413 753.27 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	231 938.67 €	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	383 753.27 €
<b>EXCEDENT</b>	<b>108 859.55 €</b>	<b>EXCEDENT</b>	<b>30 000.00 €</b>

<b>COMMUNE</b>	<b>CA</b>	<b>COMMUNE</b>	<b>BP</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	131 804.79 €	RECETTES D'INVESTISSEMENT	391 120.52 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	250 873.71 €	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	391 120.52 €
<b>DEFICIT</b>	<b>-119 068.92 €</b>	<b>EQUILIBRE</b>	<b>0.00 €</b>

<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>-10 209.37 €</b>	<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>30 000.00 €</b>
------------------------	---------------------	------------------------	--------------------

**Les investissements 2023 :**

- La réfection des chemins ruraux 115 344 € TTC
- Renforcement du réseau sec 30 734 € TTC
- Aménagement du carrefour ST ANDRE 3 708 € TTC
- Défibrillateur 2 700 € TTC
- Achat d'équipements 9 400 € TTC

<b>BATIMENT LOCATIF</b>	<b>CA</b>	<b>BATIMENT LOCATIF</b>	<b>BP</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	33 363.15 €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	97 378.41 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 865.35 €	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	36 916.00 €
<b>EXCEDENT</b>	<b>26 497.80 €</b>	<b>EXCEDENT</b>	<b>60 462.41 €</b>

<b>BATIMENT LOCATIF</b>	<b>CA</b>	<b>BATIMENT LOCATIF</b>	<b>BP</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	13 177.38 €	RECETTES D'INVESTISSEMENT	38 576.68 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	14 064.68 €	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	38 576.68 €
<b>DEFICIT</b>	<b>-887.30 €</b>	<b>EQUILIBRE</b>	<b>0.00 €</b>

<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>25 610.50 €</b>	<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>60 462.41 €</b>
------------------------	--------------------	------------------------	--------------------

<b>LE BOIS</b>	<b>CA</b>	<b>LE BOIS</b>	<b>BP</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	200 729.22 €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	374 856.91 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	83 975.50 €	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	129 186.60 €
<b>EXCEDENT</b>	<b>116 753.72 €</b>	<b>EXCEDENT</b>	<b>245 670.31 €</b>

<b>LE BOIS</b>	<b>CA</b>	<b>LE BOIS</b>	<b>BP</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	21 437.42 €	RECETTES D'INVESTISSEMENT	98 510.47 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	3 790.94 €	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	98 510.47 €
<b>EXCEDENT</b>	<b>17 646.48 €</b>	<b>EQUILIBRE</b>	<b>0.00 €</b>

<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>134 400.20 €</b>	<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>245 670.31 €</b>
------------------------	---------------------	------------------------	---------------------

<b>SIBD</b>	<b>CA</b>	<b>SIBD</b>	<b>BP</b>
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	64 561.13 €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	72 727.15 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	51 746.34 €	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	66 347.03 €
<b>EXCEDENT</b>	<b>12 814.79 €</b>	<b>EXCEDENT</b>	<b>6 380.12 €</b>

<b>SIBD</b>	<b>CA</b>	<b>SIBD</b>	<b>BP</b>
RECETTES D'INVESTISSEMENT	14 655.60 €	RECETTES D'INVESTISSEMENT	22 504.72 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	22 053.74 €	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	22 504.72 €
<b>DEFICIT</b>	<b>-7 398.14 €</b>	<b>EQUILIBRE</b>	<b>0.00 €</b>

<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>5 416.65 €</b>	<b>RESULTAT GLOBAL</b>	<b>6 380.12 €</b>
------------------------	-------------------	------------------------	-------------------

CCAS	CA	CCAS	BP
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 443.49 €	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	7 372.79 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 719.73 €	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	6 020.00 €
DEFICIT	-276.24 €	EXCEDENT	1 352.79 €

RESULTAT GLOBAL	-275.24 €	RESULTAT GLOBAL	1 352.79 €
-----------------	-----------	-----------------	------------

**Délibération : Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents les CDG 2022, et les affectations des résultats d'exploitation de l'exercice 2022**

**Résultat du vote : - Pour 11 - Contre : 0 - Abstention : 0**

Lors de l'adoption des comptes de l'exercice clos par le Conseil municipal, afin de sauvegarder l'indépendance de celui-ci, le législateur a prévu que, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion, mais doit se retirer au moment du vote.

Il est proposé de nommer Monsieur Cédric CHAMBELLAND Président de séance lors de l'adoption des comptes administratifs de 2022.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : Élit comme président de séance pour le vote, des questions exposées ci-dessous : Monsieur Cédric CHAMBELLAND, pour l'adoption des comptes administratifs, du bâtiment locatif, du bois et de la commune - exercice 2022 et procède au vote

**Délibération : Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents les CA 2022,**

**Résultat du vote : - Pour 10 - Contre : 0 - Abstention : 0**

Mr le Maire sollicite l'avis du CM pour les votes, des BUDGETS 2023.

**Délibération : Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents les BP 2023,**

**Résultat du vote : - Pour 11 - Contre : 0 - Abstention : 0**

#### **POINT N°4.**

-Participation citoyenne : le CM enregistre les candidatures de Mme GUY.M, Mr GRESSET.M et Mr LOMBARD P.

- Vente de bois du 30 mars 2023, 537 m3 pour 80.77 € le m3 à la scierie LORIN.

- Annule la délibération du 16 mars 2023 et la remplace par une délibération au sujet du financement des travaux des chemins ruraux.

Travaux :80 000 € TTC

Subvention :24 000 €

Fonds propres :56 000 €

**Délibération : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord et autorise le Maire à signer les documents correspondants et à poursuivre l'ensemble des démarches administratives.**

**Résultat du vote : - Pour 11 - Contre : 0 - Abstention : 0**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 45**

**Le Président de séance**

**Le Secrétaire**